



**REAL
ZERO
EUROPE**

Un pari dangereux :

La proposition de cadre de
l'UE pour la certification des
absorptions de carbone





Un pari dangereux dans la proposition de cadre de l'UE pour la certification des absorptions de carbone

En novembre 2022, la Commission européenne a présenté une proposition pour un [cadre de l'UE pour la certification des absorptions de carbone \(CRCF\)](#). Or ce cadre se fonde sur une hypothèse dangereuse : il fait le pari que l'on peut compter sur les activités de l'agriculture du carbone, sur les arbres, sur les produits du bois et sur des approches technologiques qui n'ont pas encore fait leurs preuves (Voir à ce sujet la [Note d'information RZE N°1](#)) pour absorber le carbone de l'atmosphère et le stocker de manière « permanente ». Intitulée à tort « Cadre pour la certification des absorptions de carbone »¹, la proposition permet également aux activités agricoles prétendant « *réduire les émissions de méthane et d'oxyde nitreux provenant de l'industrie agricole* » (*article en anglais*) d'être utilisées pour « compenser » le carbone fossile libéré dans l'atmosphère et donc de générer des « crédits carbone ».

Cette approche risque d'accélérer encore plus l'effondrement du climat. Les efforts dans l'UE visant à éliminer progressivement l'usage des combustibles fossiles et à revoir les pratiques agricoles industrielles préjudiciables au climat seront probablement relégués au second plan si des crédits d'absorption du carbone, générés par le processus de quantification décrit dans la proposition du CRCF, deviennent disponibles. Les entreprises et les gouvernements pourront alors affirmer que leur impact sur le climat provoqué par leurs émissions dans l'atmosphère a été « compensé ». Mais les prétendues réductions supplémentaires des émissions de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux n'*absorbent aucun carbone présent dans l'atmosphère* et ne peuvent donc pas justifier de manière crédible une augmentation « compensée » des rejets de carbone fossile. Le stockage du carbone dans les sols, les arbres et les produits du bois n'est que temporaire ; le [carbone fossile, une fois brûlé, perturbera le climat pendant des milliers d'années et plus](#). (*article en anglais*)

Parier, comme le fait la proposition CRCF, sur les compensations soi-disant générées par l'agriculture du carbone met en péril les efforts de l'UE en matière d'atténuation du changement climatique. Cela permettrait à l'UE de revendiquer des « émissions zéro nettes d'ici 2050 », alors même que les émissions de carbone fossile provenant de la combustion du pétrole, du gaz et du charbon se poursuivent et que les exploitations agricoles industrielles continuent de produire d'importantes quantités de méthane et d'oxyde nitreux qui sont nocives pour le climat. Les générations futures nous maudiront d'avoir imprudemment accordé la priorité à la protection des profits des entreprises en prenant le risque d'un effondrement du climat.

1 Les amendements discutés au Parlement européen suggèrent de modifier le titre de la proposition de loi afin de refléter le fait que les activités qui absorbent le carbone ainsi que celles qui réduisent les émissions pourraient être éligibles pour générer des crédits carbone.

Qu'est-ce que l'agriculture carbonée?

Pendant des décennies, l'agro-industrie et les gouvernements se sont désintéressés des modes de production agricole qui n'épuisent pas les sols. C'est dans ce contexte qu'est apparu le concept d'« agriculture carbonée ». Ce concept fait principalement référence aux pratiques agricoles visant à inverser la perte historique de carbone des sols dégradés par l'agriculture industrielle. Les plantes absorbent le dioxyde de carbone (CO₂) par photosynthèse ; en se décomposant, les microbes transforment le carbone stocké par les plantes en carbone du sol. Cette activité microbienne libère le CO₂ de manière inégale et c'est l'une des raisons pour lesquelles les niveaux de carbone du sol fluctuent naturellement, d'un site à l'autre (*article en anglais*) et en fonction des pratiques de gestion (*PDF en anglais*). En conséquence, les augmentations de la teneur en carbone du sol qui est mesurée peuvent dépendre du moment où la mesure a été faite plutôt qu'à des changements réels dans la gestion du carbone du sol.

L'agriculture du carbone fait généralement référence à l'agriculture sans labour, à l'agroforesterie et aux cultures de couverture. De manière contre-intuitive, dans le CRCF, l'agriculture carbonée fait également référence aux pratiques forestières. Les forêts représentent actuellement le plus grand puits de carbone de l'UE, mais ce puits se détériore rapidement (*article en anglais*), car les taux de récolte du bois ont augmenté ces dernières années. Le carbone stocké dans les arbres, les autres végétaux et les sols présente une vulnérabilité commune aux perturbations humaines et naturelles : le stockage du carbone dans les systèmes biotiques, et dans les sols en particulier, est volatil et temporaire – il est plus proche du stationnement à court terme que d'un stockage permanent.

La cadre pourrait également élargir la palette des activités agricoles liées au carbone qui sont prises en compte, en y incluant des activités telles que la remise en eau des tourbières, la gestion du fumier dans les fermes, des modifications dans l'épandage d'engrais ainsi que d'autres pratiques agricoles industrielles censées réduire les émissions de méthane et d'oxyde nitreux (*articles en anglais*), deux puissants gaz à effet de serre. L'intégration de tous ces gaz à effet de serre dans un cadre de certification de « l'absorption du carbone » nécessite leur conversion dans l'unité de compte utilisée dans les inventaires de gaz à effet de serre: « équivalents dioxyde de carbone » (CO₂eq). Or ces conversions sont *loin d'être une science exacte* ; il existe différentes approches, qui donnent des résultats sensiblement différents (*article en anglais*). Il est peu probable que le regroupement de ces différents gaz à effet de serre permette d'obtenir les mesures de carbone « robustes et précises » sur lesquelles se fonde la proposition du CRCF de la Commission européenne.




Quel est le problème avec l'agriculture carbonée ?

L'agriculture carbonée soulève de nombreuses inquiétudes. Là où une [approche holistique](#) de la [restauration des terres](#) est nécessaire, l'agriculture carbonée – en particulier lorsqu'elle est utilisée pour générer des crédits compensatoires – restreint le champ d'action et lie les incitations financières au décompte du carbone. Cette combinaison tend à promouvoir un certain type de pratiques agricoles (comme par ex. l'[agriculture sans labour](#) (*article en anglais*), la gestion d'engrais de précision, la gestion du fumier pour le méthane et l'utilisation de technologies numériques développées par des entreprises spécialisées) qui ne contribuent guère à transformer les agro-industries très polluantes de l'UE.

Au Canada, sur la base de l'expérience des agriculteurs sur les programmes d'agriculture carbonée, le Syndicat national des agriculteurs [a constaté](#) (*article en anglais*) que « deux champs situés côte-à-côte peuvent présenter des bilans de carbone évoluant dans des directions opposées. Le fait qu'une surface cultivée absorbe ou relâche du carbone et le taux d'absorption ou d'émission dépendent de la température et de la pluviométrie, de l'histoire du champ, de la culture pratiquée, de la pression exercée par les insectes ou les maladies, et de nombreux autres facteurs. Les prétendus gains de carbone dans les sols sont modélisés et souvent théoriques – beaucoup moins certains et cohérents que les émissions qu'ils sont censés compenser ». Le Syndicat a également [mis en garde sur le fait que](#) (*article en anglais*) « les protocoles de compensation basés sur le carbone des sols sont inapplicables ; les mesures compensatoires ne peuvent pas constituer un moyen principal d'inciter à la protection et à la restauration des sols. De même, les crédits compensatoires et les systèmes d'échange de droits d'émission ne devraient pas constituer une stratégie primaire ou de première intention pour réduire les émissions. »

L'accent mis sur le carbone a également eu pour effet d'ancrer les pratiques forestières industrielles, principalement la plantation massive d'arbres. En France, les pratiques forestières financées dans le cadre du Label Bas Carbone étaient à [99 % des projets de plantation d'arbres](#), malgré l'existence de méthodologies pour des pratiques d'exploitation forestière moins intensives.



Spéculation foncière

La compensation carbone a aiguisé les appétits financiers pour les terres. Rien qu'en 2021, en Écosse, la demande de la part d'investisseurs forestiers à la recherche de terres pour créer des plantations d'arbres à des fins de compensation a fait grimper la valeur des terres de [61 %](#) (*article en anglais*). La politique agricole commune (PAC) de l'UE a également entraîné une forte augmentation de la [concentration des terres](#) au cours des 15 dernières années, créant des difficultés d'accès à la terre pour les nouveaux agriculteurs tout en augmentant les avoirs des entreprises et des fonds d'investissement dans les terres arables. Le CRCF est susceptible de concentrer encore davantage les terres arables de l'UE, cette fois entre les mains de spéculateurs financiers pariant sur les hypothétiques bénéfices futurs de l'agriculture du carbone.

Les grands pollueurs gagnent à nouveau

Les marchés de compensation du carbone ne récompensent généralement pas – ni même ne reconnaissent – les bonnes pratiques agricoles qui existent déjà : Les récompenses financières sont basées sur l'abandon des pratiques à fortes émissions (voir à ce sujet la [Note d'information RZE N°3](#)). Les [pionniers qui ont déjà intégré la restauration des sols dans leurs pratiques agricoles ou qui utilisent des pratiques d'exploitation forestière moins intensives sont financièrement désavantagés](#) (*article en anglais*). Une exploitation agricole qui restaure déjà les niveaux de carbone du sol grâce à des pratiques agroécologiques, ou un propriétaire forestier qui a mis en place une couverture forestière continue, dispose de moins d'options, qui sont de surcroît plus compliquées, pour faire reconnaître le stockage *additionnel* du carbone. En revanche, une exploitation industrielle à fortes émissions ou une exploitation forestière pratiquant la coupe à blanc sera récompensée pour le fait d'avoir tardé à agir et disposera de plus d'options en matière de décompte des réductions.

En d'autres termes, plus une exploitation agricole ou forestière est dommageable pour le climat aujourd'hui, ou plus elle a puisé dans les stocks de carbone par le passé, plus elle bénéficiera des soutiens financiers à l'agriculture carbonée. Cette mesure récompense les plus gros émetteurs dans les secteurs agricole et forestier, et non ceux qui intègrent déjà la protection des sols dans leurs pratiques.

La dynamique du carbone dans le sol est trop complexe pour être quantifiée de manière fiable et certifiée.

Les limites de la quantification précise du carbone du sol sont également considérables – sa faisabilité est même remise en question. La [dynamique du carbone du sol est complexe](#) (*article en anglais*) et de [nombreuses interactions restent encore mal comprises](#) (*article en anglais*). Il n'est donc pas surprenant que la variabilité, l'incertitude et les erreurs potentielles dans la [comptabilité du carbone](#) (*article en anglais*) du sol [soient énormes](#) (*article en anglais*) : la distribution de la teneur en carbone du sol varie au sein d'un même champ ; la teneur en carbone des sols fluctue au cours de la journée ; le risque d'erreurs d'échantillonnage, ou d'erreurs de laboratoire, est important. Il en va de même pour les émissions d'oxyde nitreux, que les microbes du sol peuvent [soudainement](#) (*article en anglais*) relâcher en grandes quantités. En conséquence, les crédits de carbone lié au sol reviennent à tenter de compenser des émissions bien réelles par une soi-disante augmentation de la teneur en carbone du sol, augmentation qui, bien souvent, n'est pas réelle.

Accaparement de données

L'agriculture carbonée est axée sur le comptage du carbone. La proposition du CRCF vise à quantifier le carbone du sol de manière « robuste et précise ». Il n'est pourtant pas certain que cette ambition soit atteignable. Par contre, ce processus générera d'importants volumes de données sur les profils de carbone du sol au niveau de chaque ferme. Les initiatives en matière de compensation du carbone du sol existantes sur le marché volontaire du carbone montrent déjà à [qui cette collecte massive de données profite en premier lieu](#). Toutes ces données alimentent les logiciels analytiques, généralement contrôlés par les entreprises informatiques mondiales et qui sont revendues et exploitées par l'industrie agrochimique.

[L'agriculture carbonée élargit l'accès des entreprises aux données relatives aux exploitations agricoles](#), (*PDF en anglais*) qu'elles peuvent ensuite utiliser ou monétiser comme elles l'entendent. Pour « accroître l'efficacité », des moyens financiers de plus en plus importants sont alloués au développement de systèmes de plus en plus sophistiqués de collecte et d'analyse des données satellitaires. La comptabilité du carbone du sol entraîne donc un processus de surveillance numérique qui piste et enregistre les moindres faits et gestes des agriculteurs, les exposant ainsi à des interférences et injonctions dans leurs rythmes de travail, dans leurs choix de production et leurs décisions relatives à l'usage de leurs terres par ceux qui contrôlent les logiciels et les données.

L'industrie du conseil carbone se frotte les mains

A qui bénéficiera vraiment comptabilité du carbone du sol ? [En France](#), en fin de compte, seuls 60 % environ des fonds alloués à un programme d'agriculture du carbone sont parvenus aux agriculteurs ; jusqu'à 40 % des paiements se sont retrouvés dans les poches des intermédiaires. Dans l'industrie forestière, entre 13 et 48 % environ des paiements compensatoires de carbone ont été consacrés à des fins autres que l'amélioration des pratiques forestières.²

C'est également le cas des [marchés volontaires du carbone](#) (*article en anglais*). Ils ont donné naissance à une nouvelle industrie de profiteurs du chaos climatique : promoteurs de projets, organismes de normalisation, sociétés d'audit, négociants en mesures compensatoires, prestataires de services financiers, tels que les agences de notation des émissions de carbone. À plusieurs reprises, des enquêtes ont montré que ces intermédiaires [ont engrangé des millions](#) (*article en anglais*), tandis que ceux qui ont réellement réalisé les réductions d'émissions (et [dont l'utilisation des terres est souvent sévèrement restreinte par les projets de mesures compensatoires](#) – *article en anglais*) se sont régulièrement retrouvés avec des promesses vides.

Le stockage temporaire dans les sols et les forêts n'est pas la même chose que le maintien du carbone fossile dans le sol

Surtout, les échelles de temps sont irrémédiablement décalées. Les différents gaz à effet de serre – méthane, oxyde nitreux, CO₂ – ont un impact sur le climat à des échelles de temps très différentes et avec des intensités variables. [Différentes approches](#) (*article en anglais*) ont vu le jour pour convertir le potentiel de réchauffement climatique des différents gaz à effet de serre en CO₂eq. Ainsi, par exemple, les ratios pour convertir les émissions de méthane en CO₂eq ont été ajustés à la baisse dans le passé et il y a des désaccords entre les scientifiques sur des questions clés comme par ex. la détermination du facteur de conversion de l'oxyde nitreux. Pourtant, plutôt que d'opter pour une approche basée sur le principe de précaution tel que requis par les traités de l'UE (voir à ce sujet à la [Note d'information RZE N°3](#)), le CRCF perpétue l'hypothèse douteuse selon laquelle ces conversions peuvent produire des chiffres d'une précision de qualité comptable. Les crédits de carbone basés sur de telles équivalences artificielles et non prouvées ne sont clairement pas adaptés à des fins de compensation et pourtant c'est ce que propose le CRCF.

Un autre décalage concerne l'absorption et le stockage du carbone : les sols, la végétation et même les produits du bois ne stockent pas le carbone de manière permanente. Le stockage temporaire du carbone dans les sols, les arbres et les produits du bois ne peut donc pas être garanti pendant des milliers d'années. Or c'est bien sur cette échelle de temps [qu'une partie du carbone fossile, une fois à nouveau libéré, perturbera le climat](#). (*article en anglais*).

2 Les détails des paiements n'étant souvent pas disponibles

Supposer que la création d'un stockage temporaire du carbone peut neutraliser l'impact sur le climat engendré par la poursuite de la combustion des combustibles fossiles est un pari mortel, qui menace [d'enfermer la société dans une voie dangereuse de fortes augmentations de température](#) (*article en anglais*), c'est à dire des hausses moyennes des températures mondiales bien supérieures à 1,5°C.

Le casse-tête de la responsabilité

Qui sera chargé de veiller à ce que le carbone reste stocké dans les sols, dans les arbres et les produits du bois ? Qui portera la responsabilité si ce n'est pas le cas ?

Définir qui va porter la responsabilité semble impossible sans compromettre le climat ou sans faire peser sur les agriculteurs un risque disproportionné en cas de retournement de la situation. Le fait de limiter – comme le fait la proposition CRCF – la durée de la responsabilité à la période minimale de cinq ans pour une activité agricole éligible au titre de l'agriculture carbonée reviendrait à se moquer de la dynamique du carbone du sol et de l'échelle de temps sur laquelle le carbone fossile a un impact sur le climat. Une extension de la responsabilité à 100 ans – qui est courante dans les normes de compensation carbone – ne résout pas le problème et est à la fois trop courte et trop longue : beaucoup trop courte pour compenser l'impact sur le climat des émissions de carbone fossile mais aussi trop longue parce qu'elle lierait les agriculteurs à des responsabilités qui dureraient au-delà d'une génération, ce qui limiterait la flexibilité dont les agriculteurs auront besoin pour adapter leurs pratiques à un chaos climatique qui va en s'accéléralant.

Les solutions proposées, telles que les fonds tampons ou les systèmes d'assurance, ne sont pas adaptées : elles ont un impact sur les résultats d'un projet de compensation des émissions de carbone, mais ne permettent pas de remédier aux différences d'échelle temporelle. L'expérience des mécanismes compensatoires du carbone aux États-Unis montre qu'avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies de forêt, les tentatives de réparation de l'impermanence du stockage de carbone en surface [peuvent également devenir insuffisantes](#) (*article en anglais*) quand il s'agit de remplacer le carbone qui a été perdu.

Criblé de contradictions : L'approche du CRCF vis-à-vis de l'agriculture carbonée

Malgré tout ce qui précède, la Commission européenne continue à miser sur l'agriculture carbonée comme élément important de son approche des cycles durables du carbone pour le Pacte Vert européen. Le Pacte Vert est sa stratégie majeure qui, elle l'espère, doit lui permettre de parvenir à « zéro émission nette » d'ici 2050. Soulignant l'aspect financier de son approche, la Commission définit l'agriculture carbonée comme étant « un *modèle commercial vert qui récompense les gestionnaires des terres pour l'adoption de pratiques améliorées de gestion des terres, entraînant une augmentation du captage du carbone [...] et/ou une réduction des rejets de carbone dans l'atmosphère* ».

Pour faciliter ce modèle commercial, l'objectif déclaré de la Commission est de mettre en place un cadre de certification pour « *encourager l'adoption d'une absorption du carbone de haute qualité, dans le plein respect des objectifs en matière de biodiversité et de pollution zéro* ». Le cadre CRCF définit l'agriculture du carbone comme étant « *une activité d'absorption du carbone liée à la gestion des terres qui entraîne l'augmentation du stockage du carbone dans la biomasse vivante, la matière organique morte et les sols en améliorant l'absorption du carbone et/ou en réduisant la libération du carbone dans l'atmosphère* ».

Une contradiction inhérente à la proposition du CRCF est l'hypothèse selon laquelle les activités éligibles « *se traduiront par une absorption nette et sans ambiguïté du carbone, tout en évitant l'écoblanchiment* ». Avec les absorptions du carbone, *tout est ambigu* – et volatile et temporaire. L'ajout d'avantages financiers augmente encore le risque déjà extrême d'écoblanchiment, comme l'a [amplement démontré le marché volontaire du carbone](#). Le fait que les activités agricoles liées au carbone puissent être quantifiées « de manière robuste et précise » n'est qu'un vœu pieux, étant donné les importantes marges d'erreur dans la quantification du carbone du sol en particulier.

C'est également la conclusion d'une [évaluation commandée par l'agence allemande de l'environnement](#) : « *Il n'est pas possible pour les activités de gestion des sols respectueuses du climat d'atteindre les normes élevées d'additionnalité, de permanence et de quantification requises pour justifier la compensation* ». Les auteurs avertissent que « *si, dans le cadre CRCF, les certificats générés par les activités de l'agriculture carbonée devenaient utilisables pour générer des crédits compensatoires, alors cela poserait un risque sérieux d'atteinte à l'intégrité environnementale des efforts d'atténuation de l'UE ou du marché volontaire du carbone. Par conséquent, nous recommandons d'exclure l'utilisation des certificats générés par les activités de l'agriculture du carbone des systèmes d'échanges de quotas d'émissions / mesures compensatoires* ».

Pourtant, ni la Commission européenne ni les comités du Parlement européen chargés d'examiner la proposition n'ont prévu d'exclusion de ce type.

Enfin, la proposition de la Commission européenne ne prend même pas en compte l'immense disparité dans les échelles de temps, déjà évoquée plus haut. Les amendements proposés par le Parlement suggèrent que le stockage du carbone dans les sols agricoles pendant cinq ans et dans les produits du bois pendant 50 ans est suffisant pour générer des crédits carbone, qui pourraient ensuite être utilisés pour « compenser » le rejet permanent de carbone fossile dans l'atmosphère. Mais même l'introduction d'une date d'expiration pour les crédits d'absorption du carbone, comme le propose le Parlement européen, ne fait que repousser à plus tard la responsabilité de l'élimination progressive des combustibles fossiles *actuellement* utilisés.

***Avec les absorptions du carbone,
tout est ambigu – et volatile et temporaire***




Le casino du carbone : Un mécanisme de financement inadapté à l'agriculture responsable

Les fluctuations de prix font partie intégrante des marchés de la compensation carbone. Elles ne constituent pas une source de financement prévisible et stable pour les agriculteurs et les propriétaires forestiers qui supportent déjà un lourd fardeau de risque économique et qui doivent réaliser de véritables investissements verts et prendre des décisions de plantation en temps opportun. L'initiative australienne « Carbon Farming Initiative » en est un bon exemple : La valeur des crédits carbone a chuté de 30 % sur une période très courte et le système a été jugé « [largement factice](#) » (*article en anglais*) par l'ancien chef de l'office gouvernemental de contrôle « Emissions Reduction Assurance Committee » et ce en raison de « *graves problèmes d'intégrité, que ce soit dans leur conception ou dans la manière dont ils sont administrés* ».

L'expérience des programmes d'agriculture du carbone, que ce soit aux [États-Unis](#) (*article en anglais*) ou en [France](#) (*article en anglais*), montre que les paiements liés à la comptabilité du carbone dans les sols ou les forêts ne correspondent pas aux besoins des agriculteurs et des propriétaires forestiers.

Un financement public soutenant des actions concrètes et un ensemble holistique de résultats (santé des sols, rétention d'eau, biodiversité) dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture, associé à des objectifs de réduction quantifiés et limités dans le temps, serait bien plus efficace pour encourager la transition vers des systèmes



agricoles et sylvicoles européens à forte intensité d'émissions. Cela permettrait de traiter l'impact de ces secteurs sur le climat d'un point de vue global, en contribuant à restaurer la teneur en carbone des sols, ainsi que la biodiversité et les écosystèmes. Elle offrirait également une meilleure reddition des comptes pour la science du climat, compte tenu des incertitudes liées à la mesure du carbone du sol.

Au lieu de cela, la proposition du CRCF de la Commission européenne confère une légitimité à des approches de compensation du carbone qui ont échoué et ont été discréditées, et promeut des technologies risquées et qui n'ont pas fait leurs preuves : les technologies DACCS et BECCS (Voir à ce sujet la [Note d'information RZE N°1](#)). A eux seuls, ces défauts rendent la proposition irrécupérable et inacceptable.

Les arguments en faveur de l'abandon pur et simple du CRCF sont renforcés par ses éléments malavisés relatifs à l'agriculture carbonée : croire que les dispositions relatives à l'agriculture carbonée décrites dans la proposition de la Commission soutiendront une transition juste qui nous éloignerait des ravages de l'agriculture et de la sylviculture industrielles à fortes émissions dans l'UE est l'équivalent de croire aux contes de fées.



Exigeons l'abandon de la proposition de l'Union européenne relative au cadre de certification des absorptions !

***Exigeons de véritables solutions,
pas une pseudo « Zéro émission nette » !***

Pour plus d'informations

Coordination européenne de La Via Campesina. mars 2023. « L'agriculture carbone : Un 'nouveau modèle économique' ... pour qui? »

<https://www.eurovia.org/fr/communiqué-de-presse/ecvc-publie-lagriculture-carbone-un-nouveau-modele-economique-pour-qui/>

IATP. « Lessons for the EU's carbon farming plans. Structural flaws plague U.S. agriculture carbon credits ». juin 2022 (*article en anglais*). https://www.iatp.org/sites/default/files/2022-06/2022_05_23_USLessons_CarbonMarkets4%20%281%29.pdf

Les Amis de la Terre International. « Les risques des marchés du carbone des sols » juillet 2023. (*article en anglais*)

<https://www.foei.org/wp-content/uploads/2023/07/FoEI-NBS-factsheet3.pdf>

IATP. « Twelve problems with the European Commission's proposal for a Carbon Removal Certification Framework » mars 2023. (*article en anglais*)

<https://www.iatp.org/twelve-problems-ec-crcf>

Plus de la série « Cadre de certification des absorptions du carbone »



- 1 Capture et stockage du carbone**
Le cadre de certification des absorptions proposé par l'UE fait la promotion de rustines technologiques risquées et non éprouvées



- 3 Compensation des émissions carbone**
La proposition de cadre de certification de l'UE pour l'absorption du carbone confère une légitimité à une mesure amplement discréditée

Pour plus d'informations, visitez le site

RealZeroEurope.org